



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

E/ICEF/1988/1/Rev.2
11 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session de 1988

POUR SUITE A DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

de la session du Conseil d'administration, qui se tiendra au Siège
de l'Organisation des Nations Unies du 18 au 29 avril 1988

Résumé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire révisé et annoté de la session ordinaire de 1988 du Conseil d'administration et, en annexe, des suggestions concernant le calendrier et la conduite des travaux de la session.

L'ordre du jour provisoire révisé du Comité du programme est publié sous la cote E/ICEF/1988/1/Add.1/Rev.2, et l'ordre du jour provisoire révisé du Comité de l'administration et des finances sous la cote E/ICEF/1988/1/Add.2/Rev.2.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé que les observations générales sur les principaux documents directifs, rapports et plans soient présentées au cours du débat général, auquel les deux premiers jours de la session devraient être consacrés. Le Directeur général répondra aux questions abordées pendant le débat au début du troisième jour. Cela devrait être possible compte tenu de la décision 1987/1 qui fixe à 10 minutes la durée des interventions des délégations et stipule que toutes les séances doivent commencer à l'heure. Conformément aux vœux exprimés dans le passé par les membres du Conseil d'administration, les documents directifs seront examinés au cours du débat général. Les discussions de caractère plus technique sur des questions d'importance majeure pourront avoir lieu durant l'examen d'autres points de l'ordre du jour pendant les sessions du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances, qui se réuniront chacun en tant que comité plénier. On prévoit que le Comité du programme se réunira du 20 avril dans l'après-midi au 25 avril et le Comité de l'administration et des finances, du 26 au 28 avril.

Outre le rapport du Directeur général [E/ICEF/1988/2 (Partie I et Partie II)] et le plan à moyen terme pour 1987-1991 (E/ICEF/1988/3), les principaux documents directifs qui seront soumis au Conseil sont les suivants : "Financement des dépenses renouvelables, en particulier dans le cas des pays à faible revenu" (E/ICEF/1988/L.3), "Approvisionnement en eau, assainissement et santé pour tous d'ici l'an 2000 : actions de l'UNICEF dans les années à venir" (E/ICEF/1988/L.4), "Examen du fonctionnement et de la structure des relations extérieures de l'UNICEF" (E/ICEF/1988/AB/L.1), "Mise à jour de la politique de l'UNICEF en ce qui concerne les fonds supplémentaires" (E/ICEF/1988/L.2 et Add.1) et "Directives concernant la participation de l'UNICEF aux manifestations mondiales" (E/ICEF/1988/L.8).

Un certain nombre d'heures ont été allouées aux séances de rédaction en vue d'étudier, le cas échéant, les projets de recommandation établis sur la base des documents directifs susmentionnés.

Des observations générales sur le plan à moyen terme pourront être présentées dans le cadre du débat général. En revanche, l'examen et l'approbation des objectifs du plan figurent à l'ordre du jour tant du Comité du programme que du Comité de l'administration et des finances. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur sa vérification élargie de l'exercice financier de 1986 (E/ICEF/1988/AB/L.13) sera examiné au Comité de l'administration et des finances.

Par sa résolution 42/196 du 11 décembre 1987, relative aux activités opérationnelles pour le développement, l'Assemblée générale a notamment invité les organes directeurs des organismes du système des Nations Unies pour le développement à débattre en détail à leurs prochaines sessions des conclusions et recommandations du rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les études de cas concernant le fonctionnement des activités opérationnelles (A/42/326-E/1987/82/Add.1, annexe). Le Conseil d'administration de l'UNICEF voudra peut-être examiner cette question

au cours du débat général et dans le cadre du Comité du programme, au titre du point 2 de l'ordre du jour. On trouvera des informations complémentaires dans un document de séance (E/ICEF/1988/CRP.4).

En outre, l'Assemblée générale, par sa résolution 42/1987 du 11 décembre 1987 sur la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, a notamment décidé de transmettre le rapport de la Commission mondiale (A/42/427, annexe), aux organes directeurs des institutions, programmes et organismes des Nations Unies, et les a invités à tenir compte de l'analyse et des recommandations figurant dans ce rapport pour définir leurs politiques et programmes et à lui rendre compte selon que de besoin, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et au plus tard à sa quarante-quatrième session, des progrès qu'ils auront réalisés dans la voie d'un développement durable.

Par conséquent, le Conseil d'administration voudra peut-être examiner cette question au cours du débat général ainsi qu'au titre du point 2 de l'ordre du jour, dans le cadre du Comité du programme. On trouvera des renseignements complémentaires dans un document de séance (E/ICEF/1988/CRP.5).

2. Prix Maurice Pate

Comme il avait été suggéré à la session de 1987, le Directeur général a présenté les candidatures recommandées lors de la réunion préalable à la session de 1988 du Conseil. Elles ont ensuite fait l'objet d'un vote par correspondance, dont les résultats ont été communiqués aux membres du Conseil.

3. Débat général

Le Conseil sera saisi, entre autres, des documents ci-après, qui serviront de base au débat :

a) Rapport du Directeur général [E/ICEF/1988/2 (Partie I et Partie II)], qui porte essentiellement sur les quatre sujets suivants :

- Examen des activités récentes de l'UNICEF et du plan à moyen terme pour la période 1987-1991 (Etat d'avancement et priorités);
- Stratégie pour les années 90 : problèmes particuliers auxquels les pays les moins avancés et l'Afrique sont confrontés;
- Renforcement du projet de "Grande alliance en faveur des enfants";
- Renforcement des structures, de la gestion des programmes, des contrôles administratifs et de l'efficacité de l'UNICEF;

b) Plan à moyen terme (E/ICEF/1988/3);

c) Documents directifs mentionnés au point 1 ci-dessus;

d) Rapports sur l'évolution des programmes régionaux (E/ICEF/1988/5 à E/ICEF/1988/10);

- e) Rapport financier de 1987 (E/ICEF/1988/AB/L.7);
- f) Rapport financier révisé de 1986 (E/ICEF/1988/AB/L.15);
- g) Opérations d'approvisionnement (E/ICEF/1988/4);
- h) Opérations d'urgence (E/ICEF/1988/11);
- i) Rapport du Comité des commissaires aux comptes et rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour 1986, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 5B (A/42/5/Add.2);
- j) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'UNICEF pour 1986, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/42/579);
- k) Observations et commentaires de l'administration de l'UNICEF sur le rapport financier de 1986 de l'UNICEF et sur le rapport financier de l'opération Cartes de vœux pour la campagne 1985/86 (E/ICEF/1988/AB/L.8);
- l) Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la vérification élargie du rapport financier de l'UNICEF pour 1986 (E/ICEF/1988/AB/L.13) et des états financiers vérifiés pour l'année se terminant le 31 décembre 1986 (E/ICEF/1988/AB/L.15).

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et le Directeur général adjoint (relations extérieures) feront des déclarations liminaires.

4. Déclarations du Président du Comité du programme et du Président du Comité de l'administration et des finances

Les recommandations du Comité du programme et du Comité de l'administration et des finances qui doivent être soumises au Conseil d'administration pour approbation seront présentées en séance plénière par les présidents respectifs de ces comités, qui feront une brève déclaration. L'ordre du jour provisoire du Comité du programme est publié sous la cote E/ICEF/1988/1/Add.1/Rev.2, et l'ordre du jour provisoire révisé du Comité de l'administration et des finances sous la cote E/ICEF/1988/1/Add.2/Rev.2.

5. Déclarations du Président du Conseil d'administration et des présidents des comités

Le Président du Conseil d'administration et les présidents des comités présenteront, en séance plénière, les résultats des négociations sur les projets de résolution et de décision.

6. Adoption de résolutions/décisions

7. Questions diverses

a) Préparation de sessions futures

Lors de l'examen de cette question, les membres du Conseil auront la possibilité de formuler des observations sur les questions de fond qu'on se propose d'examiner à la session de 1989 et lors des sessions ultérieures, et sur la conduite des travaux à la session de 1989. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être, à cet égard, examiner la question du temps supplémentaire nécessaire au Conseil pour ses sessions ordinaires.

b) Examen de la documentation

Comme l'a demandé l'Assemblée générale à sa quarante et unième session, le Conseil d'administration a été invité à examiner la question du contrôle et de la limitation de la documentation relative à ses travaux. Dans cet ordre d'idées, la question de l'établissement de comptes rendus analytiques des séances, qui fait l'objet du paragraphe 1 de la résolution 41/177 D de l'Assemblée générale, a été renvoyée, pour examen, à la réunion préalable à la session de 1988 du Conseil.

8. Observations finales

Les observations finales seront présentées par le Directeur général et par le Président du Conseil d'administration.

Annexe

SESSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES, 18-29 AVRIL 1988

SUGGESTIONS CONCERNANT LE CALENDRIER ET LA CONDUITE DES TRAVAUX a/

LUNDI 18 AVRIL

10 heures - 13 heures

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Prix Maurice Pate

Point 3 : Débat général

15 heures - 18 heures

Point 3 : Débat général (suite)

MARDI 19 AVRIL

10 heures - 13 heures

Point 3 : Débat général (suite)

15 heures - 18 heures

Point 3 : Débat général (suite)

MERCREDI 20 AVRIL

10 heures - 13 heures

Point 3 : Débat général (suite)

Réponse du Directeur général

Comité du programme

15 heures - 18 heures

Comité du programme (suite)

JEUDI 21 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité du programme (suite)

15 heures - 18 heures

Comité du programme (suite)

18 h 15 - 20 heures

Séance de rédaction a/

VENDREDI 22 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité du programme (suite)

15 heures - 18 heures

Comité du programme (suite)

LUNDI 25 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité du programme (suite)

15 heures - 18 heures

Comité du programme (fin)

MARDI 26 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité de l'administration et des finances

15 heures - 18 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

18 h 15 - 20 heures

Séance de rédaction a/

MERCREDI 27 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

15 heures - 18 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

18 h 15 - 20 heures

Séance de rédaction a/

JEUDI 28 AVRIL

10 heures - 13 heures

Comité de l'administration et des finances (suite)

15 heures - 18 heures

Comité de l'administration et des finances (fin)

18 h 15 - 20 heures

Séance de rédaction a/

VENDREDI 29 AVRIL

10 heures - 13 heures

Point 4 : Déclarations du Président du Comité du programme et du Président du Comité de l'administration et des finances

Point 5 : Déclarations du Président du Conseil d'administration et des présidents des comités

15 heures - 18 heures

Point 6 : Adoption de résolutions/décisions

Point 7 : Questions diverses

Point 8 : Observations finales du Directeur général et du Président du Conseil d'administration

Note

a/ Il est prévu de prolonger les séances de l'après-midi ou de tenir des séances de nuit pendant la durée de la session, sous réserve de la disponibilité des services de conférence. Les délégations sont priées de ne prendre aucun engagement ce jour-là.
